

Le nouveau code de la justice pénale des mineurs

face aux défis de la délinquance juvénile

> La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice du 23 mars 2019 a habilité le gouvernement à abroger l'Ordonnance du 2 février 1945 et à la remplacer par un code de la justice pénale des mineurs. Déjà, sous les quinquennats Sarkozy et Hollande, des avant-projets de code avaient été élaborés ; il était question de réformer l'Ordonnance de 1945 depuis des décennies, en raison de sa vétusté, mais nul n'avait osé s'attaquer à ce qui constituait une véritable charte de l'enfance délinquante.

> Un code de la justice pénale des mineurs a pourtant vu le jour par Ordonnance du 11 septembre 2019 et entrera en vigueur après ratification par le Parlement.

> D'ores et déjà, néanmoins, son adaptation aux enjeux de la délinquance juvénile peut être analysée d'un point de vue juridique, pratique et criminologique. Ce texte reprend de nombreuses dispositions déjà présentes dans l'Ordonnance du 2 février 1945, mais présente aussi des innovations. Ce nouveau code est-il de nature à satisfaire les acteurs judiciaires et éducatifs ? Répond-il aux enjeux criminologiques de la délinquance juvénile du 21^e siècle, c'est-à-dire à ses caractéristiques sociales, voire psychopathologiques ? Constitue-t-il réellement un progrès en termes de protection de l'enfance délinquante ?

*Colloque organisé avec le soutien du département
Droit et transformations sociales de l'université de Bordeaux
dans le cadre des appels à projets de l'année 2020*

Formation professionnelle permanente

* délivrance d'une attestation de suivi de formation et d'une facture : 90€ TTC (75€ pour les professionnels ayant moins de 5 ans d'exercice) / 6 heures validées

* université de Bordeaux : n° de déclaration d'existence : 72 33 093 41 33 - Siret : 130 018 351 00010 - APE : 8542Z - Datadock : 0001346

* chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Bordeaux
à expédier : Université de Bordeaux, Institut des mineurs, 16 avenue Léon Duguit, CS 50057, 33608 Pessac cedex

Autre public

accès gratuit sur inscription préalable

e-colloque

les codes d'accès seront transmis aux inscrits par courriel

Inscription obligatoire avant le 2 avril 2021

exclusivement par courriel :

institutdesmineurs@u-bordeaux.fr

Suivez l'actualité de l'IDM sur <https://cerfaps.u-bordeaux.fr/>

Colloque

Le nouveau code de la justice pénale des mineurs face aux défis de la délinquance juvénile

jeudi 8 avril 2021 > 8h30 - 17h

Pôle juridique et judiciaire - amphi Duguit
Bordeaux, 35 place Pey Berland ou e-colloque

Université de Bordeaux - CERFAPS, Marc Bodin - décembre 2020



Direction scientifique

Adeline Gouttenoire (CERFAPS),
Marie-Cécile Guérin (ISCJ)



CERFAPS
Centre européen de recherches
en droit des familles, des assurances,
des personnes et de la santé

université
de BORDEAUX

8h30 **Accueil des participants**

Un nouveau texte : continuité ou rupture ?

Sous la présidence de

Adeline Gouttenoire, professeure de droit privé et sciences criminelles, directrice du CERFAPS, université de Bordeaux

9h **La responsabilité pénale des mineurs dans le Code de la justice pénale des mineurs**

Philippe Bonfils, professeur de droit privé et sciences criminelles, doyen honoraire de la faculté de droit et science politique, Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles LDPSC, Aix-Marseille université

9h30 **Acteurs et procédure dans le Code de la justice pénale des mineurs**

Marie-Cécile Guérin, maître de conférences HDR, ISCJ, université de Bordeaux

10h **Mesures, peines et exécution des peines dans le Code de la justice pénale des mineurs**

Eudoxie Gallardo, maître de conférences HDR, Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles LDPSC, Aix-Marseille université

10h30 **Débat avec la salle**

10h45 **Pause**

11h15 **Le point de vue des praticiens**

Laurent Gebler, président du tribunal pour enfants de Bordeaux
Josiane Morel-Faury, avocate, barreau de Bordeaux, CRIC
Claude Vernon, direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse PJJ Poitou-Charentes, conseiller technique territorial, correspondant territorial de formation

12h **Débat avec la salle**



Enjeux et défis de la délinquance juvénile au 21^e siècle

Sous la présidence de

Patricia Missiaen, avocate, barreau de Bordeaux, présidente du CRIC

14h **Enjeux et défis sociaux contemporains en matière de délinquance des mineurs**

Laurent Mucchielli, sociologue, directeur de recherches CNRS, Laboratoire méditerranéen de sociologie LAMES UMR 7305, Aix-Marseille université

14h30 **La désistance : comprendre les aspects psychopathologiques et développementaux pour mieux intervenir**

Grégory Michel, professeur de psychologie clinique et de psychopathologie, ISCJ, université de Bordeaux, expert psychologue près des tribunaux, psychologue clinicien et psychothérapeute

15h **Comprendre les processus de sortie de la délinquance pour penser le cadre de l'aide et de la protection de la jeunesse**

Fabienne Glowacz, professeure PhD, département de psychologie, université de Liège (Belgique), experte psychologue près des tribunaux, psychothérapeute

15h30 **Débat avec la salle**

15h45 **Pause**

16h **« Éduquer » en centre éducatif fermé - retour d'expérience, enjeux et perspectives**

Maryline Huchet, chargée de cours en criminologie et victimologie, université de Bordeaux, psychologue clinicienne
Rachel Moyal, psychologue clinicienne

16h30 **Propos conclusifs et comparatifs franco-algériens relatifs à l'enfance délinquante**

Malika Boulenuar, professeure, université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed (Algérie), directrice du Laboratoire des droits de l'enfant Ladren

17h **Clôture des travaux**